

1. Identification

Identificateur de produit	POLYON® NPK (N greater than 15)
Autres moyens d'identification	
Code du produit	KAS_POLYONNPK_CA_FR
Synonymes	NG POLYON NPK® 18-6-12 * NG POLYON NPK® 19-6-12 * POLYON® NPK 19-6-13 * POLYON® NPK 18-6-12 * POLYON® NPK 20-6-13 * POLYON® NPK 17-6-12 * POLYON® NPK 19-6-12 * POLYON® NPK 16-5-11
Usage recommandé	Engrais.
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant/fournisseur	Koch Agronomic Services, LLC 4111 E 37th St N Wichita, KS 67220 États-Unis kochmsds@kochind.com 1.866.863.5550
No de téléphone d'urgence	Pour une urgence chimique Appeler CHEMTREC jour et nuit États-Unis/Canada – 1.800.424.9300 Mexique - 1.800.681.9531 À l'extérieur des États-Unis/Canada - 1.703.527.3887 (les appels à frais virés sont acceptés)

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après l'usage.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Autres dangers	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	Sans objet.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Nitrate d'ammonium		6484-52-2	40 - 60
Sulfate de potassium		7778-80-5	20 - 30
Revêtement polymère		Mélange	4 - 18

Dihydrogénéorthophosphate d'ammonium	7722-76-1	5 - 10
Hydrogénéorthophosphate de diammonium	7783-28-0	< 5
Composants non dangereux	Propriétaire	< 4

#: Cette substance présente une/des limite(s) d'exposition en milieu de travail.

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de la spécification du produit ou des valeurs NPK (azote, phosphore, potassium). La teneur en NPK se trouve sur les bons de commande indiqués, les factures des clients ou les feuilles de spécifications du produit obtenues du fournisseur.

4. Premiers soins

Inhalation

Sortir au grand air. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Nettoyer à l'eau et au savon. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Contact avec les yeux: Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, écorchement de la cornée et déchirure.

Contact avec la peau: Irritation légère de la peau.

Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traiter de façon symptomatique.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Le feu peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. En cas d'échauffement, risque de dégagement de vapeurs d'ammoniac.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas de lutte contre un incendie chimique.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Refroidir au jet d'eau les matériels et substances exposés à la chaleur et les mettre en lieu sûr si cela n'entraîne aucun risque.

Risques d'incendie généraux

Le produit n'est pas inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. S'assurer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. S'il est nécessaire de balayer une zone contaminée, utiliser un agent de suppression de poussière qui ne réagit pas avec le produit. Après retrait, rincer abondamment et en profondeur la surface contaminée avec de l'eau.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de générer et de disperser de la poussière. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total des particules.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Inhalable

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité anti-poussières s'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

Autre

Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.

Protection respiratoire

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter une protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues. Si la ventilation est inadéquate ou s'il y a un risque d'inhalation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre à particules.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Solide.

Forme Solide.

Couleur Vert.

Odeur Non disponible.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion et point de congélation Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair Sans objet.

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Non disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Sans objet.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Sans objet.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Viscosité Sans objet.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Températures élevées.

Matériaux incompatibles Acides forts. Les agents oxydants forts. Agents de réduction. Des matières combustibles.

Produits de décomposition dangereux Ammoniac. NOx. Oxydes de potassium. Oxydes de soufre (SOx.).

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.

Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Contact avec les yeux: Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, écorchement de la cornée et déchirure. Contact avec la peau: Irritation légère de la peau. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Dihydrogéoorthophosphate d'ammonium (CAS 7722-76-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/m ³
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Hydrogéoorthophosphate de diammonium (CAS 7783-28-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat Sprague-Dawley	> 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5000 mg/m ³ , 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat Sprague-Dawley	> 2000 mg/kg
Nitrate d'ammonium (CAS 6484-52-2)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 88.8 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	4500 mg/kg
Sulfate de potassium (CAS 7778-80-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/j., 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat Sprague-Dawley	3.6 mg/m ³ , 4 heures
<i>Orale</i>		
CL50	Rat Sprague-Dawley	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Les poussières peuvent irriter les yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Sensibilisation cutanée	Non un sensibilisateur de la peau.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.	
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Toute inhalation de poussières peut provoquer des irritations du système respiratoire.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Sans objet.
Effets chroniques	L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Autres informations	On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Hydrogénoorthophosphate de diammonium (CAS 7783-28-0)			
Aquatique			
Algues	CE50	Selenastrum capricornutum	> 97.1 mg/l, 72 heures
Crustacés	CL50	Daphnia	1790 mg/l, 96 heures
Poisson	CL50	Carpe, carpe mrigal (Cirrhinus mrigala)	1700 mg/l, 96 heures
Nitrate d'ammonium (CAS 6484-52-2)			
Aquatique			
Algues	CE50	Algues	> 1700 mg/l, 10 Jours
Crustacés	CE50	Daphnia magna	490 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Carpe (Cyprinus carpio)	447 mg/l, 48 heures
Sulfate de potassium (CAS 7778-80-5)			
Aquatique			
Algues	CE50	Chlorella vulgaris	2700 mg/l, 18 Jours
Crustacés	CL50	Daphnia magna	720 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus	2550 mg/l, 96 heures
		Pimephales promelas	680 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Ne donne normalement pas lieu à bioconcentration ou bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.
Autres effets nocifs	Données non disponibles.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

TMD	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet. Ce produit est un solide, par conséquent son transport en vrac est régi par le code IMSBC.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région

États-Unis et Porto Rico

Nom de l'inventaire

Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)

En stock (Oui/Non)*

Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 31-Juillet-2015

Date de la révision -

Version n° 01

Autres informations HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.

Liste des abréviations

PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : très persistante et très bioaccumulable.

Références Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses

Avis de non-responsabilité

NOTE : Les informations fournies dans le présent document sont basées sur des données considérées comme exactes à la date de préparation de cette Fiche de données de sécurité (FDS) et ont été compilées conformément aux réglementations gouvernementales identifiant les catégories d'informations à fournir. Cette FDS ne doit pas être utilisée comme notice commerciale par le fabricant ou le revendeur. Aucune garantie expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exactitude ou à la clarté des données et des informations de sécurité ci-avant. Aucune autorisation expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exploitation d'une invention brevetée sans licence. Des informations supplémentaires peuvent être nécessaires pour évaluer d'autres applications du produit, y compris l'emploi du produit en association avec d'autres matières ou dans d'autres procédés que ceux spécifiquement indiqués. Les informations fournies quant aux risques éventuels associés au produit n'ont pas pour but de suggérer que l'utilisation du produit dans une application donnée entraîne nécessairement une exposition ou un risque pour les travailleurs ou le grand public. Aucune responsabilité n'est assumée par le fournisseur quant aux dommages ou blessures résultants d'une utilisation anormale, d'un non-respect des pratiques recommandées ou des risques inhérents à la nature du produit. Les acheteurs ou utilisateurs assument tout risque résultant de l'utilisation, de la conservation et de la manipulation du produit conformément aux lois et réglementations fédérales, nationales et locales, le cas échéant. Les acheteurs et utilisateurs du produit doivent avertir à son sujet tous leurs employés, agents, sous-traitants et clients utilisant ledit produit décrit dans cette FDS.